

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19568 - 76ÈME ANNÉE

## À quand la fermeture de l'aéroport pour protéger les Réunionnais du COVID-19 ?

# Des enfants en quarantaine envoyés à l'école !

La préfecture a fait état hier d'un nouveau dérapage lors d'une quarantaine à domicile. Des enfants en contact avec un patient atteint du COVID-19 ont été envoyés à l'école. Ceci rappelle toute la difficulté à faire respecter cette mesure de santé publique lorsqu'elle s'exécute à domicile. Cela plaide donc pour que cette quarantaine se passe dans un centre dédié sous surveillance constante afin de s'assurer que les porteurs potentiels de coronavirus ne puissent être en contact avec une population réunionnaise jusqu'alors préservée du COVID-19. La quarantaine en centre dédié reste la mesure la plus efficace pour circonscrire l'épidémie à La Réunion, derrière bien sûr la fermeture de l'aéroport.

Depuis le 11 mars, La Réunion affiche le bilan suivant : 517 cas dont 342 cas importés de France et 32 cas de Mayotte (évacuations sanitaires) et 2 décès.

Ceci rappelle que la source de contamination de La Réunion est liée aux cas importés de France. Pour le moment, aucun foyer épidémique n'a été annoncé par les autorités, ce qui signifie que le COVID-19 ne doit pas circuler au sein de la population de notre île.

Cette situation est le résultat de la discipline des Réunionnais, qui ont

appliqué les mesures visant à empêcher l'épidémie de se propager à La Réunion.

Mais pendant ce temps, la porte de la contamination est restée entre-ouverte, avec trois vols par semaine autorisés depuis la France.

Cette semaine a marqué une étape dans la levée des restrictions imposées aux compagnies aériennes. Elles peuvent désormais remplir leurs avions à pleine capacité, car la limite de 250 passagers par vol est supprimée. Quant au nombre de rotations, il est en augmentation avec l'objectif de faire voler 30 avions par semaine d'ici la fin du mois. Cette augmentation du trafic en plein hiver est demandé par des professionnels du tourisme. Elle va entraîner mécaniquement une hausse des cas importés, à condition que les dispositions soient prises pour détecter tous ces porteurs du COVID-19 à leur entrée à La Réunion.

En effet, comme la pandémie de coronavirus continue de sévir en France, où plus de 200 foyers épidémiques ont été découverts depuis la fin du confinement, il est possible qu'un passager soit porteur du COVID-19. C'est pour cette raison que les autorités ont mis en place la quarantaine obligatoire.

Dans un premier temps, la quarantaine de deux semaines se passait à domicile. Mais devant l'augmen-

tation continue du nombre de nouveaux cas, l'État a imposé que cette quarantaine de deux semaines se passe dans un centre surveillé. Cette mesure a produit des effets positifs, car les cas importés pouvaient être circonscrits sans être en contact avec la population. Sous la pression d'un lobby anti-quarantaine, des députés ont saisi le Conseil constitutionnel pour supprimer la quarantaine sous surveillance en centre dédié. Depuis, les passagers arrivant à La Réunion peuvent opter pour une quarantaine à domicile. Cela n'est pas sans risque. C'est ce que rappelle un communiqué diffusé hier par la Préfecture :

### Encore une quarantaine pas respectée

« La préfecture et l'Agence Régionale de Santé confirment 1 nouveau cas de coronavirus COVID-19 enregistré à La Réunion ce vendredi 26 juin à 15h00, soit un total de 517 cas depuis l'apparition du premier cas le 11 mars 2020. Ce nouveau cas est importé.

Suite à plusieurs signalements montrant une mauvaise compréhension des consignes, les autorités rappellent que la mesure de septaine ou de quatorzaine s'applique aux enfants du foyer quand

bien même ceux-ci n'ont pas voyagé. Les enfants ne doivent pas aller à l'école si leurs parents sont en quatorzaine.

Suite à des investigations menées auprès de 3 cas confirmés par un dépistage à l'aéroport, l'ARS a constaté que malgré les consignes transmises de strict isolement pour eux et leur famille, les enfants résidant au domicile de ces personnes s'étaient rendus dans leurs établissements scolaires. En lien avec le Rectorat, les chefs d'établissements et le personnel concernés ont été contactés et les parents d'élèves ont été informés. Au vu de la date d'arrivée des personnes contaminées (mercredi 24/06) et du délai d'incubation de la maladie, le risque que les enfants, qui n'avaient pas voyagé, aient été contaminés et soient déjà contagieux est extrêmement faible. Le risque est encore diminué par la bonne application au sein de l'établissement des protocoles sanitaires, les enfants ayant été dans des classes où le port du masque était obligatoire et la distanciation sociale parfaitement respectée. Les familles des personnes contaminées ont été contactées pour leur rappeler les conditions strictes d'isolement à domicile. Le dépistage de l'ensemble des membres des familles est en cours. »

### **Fermer l'aéroport ou imposer la quarantaine en centre dédié**

Ceci signifie tout d'abord que malgré toutes les précautions prises à l'école, le risque zéro n'existe pas en cas de présence dans la classe d'un élève potentiellement contaminé par le COVID-19. Or, c'est bien ce qui s'est passé. Il s'avère que des personnes porteuses du coronavirus ont été placées en quarantaine deux semaines chez elles, et qu'elles ont envoyé leurs enfants à l'école. Ces patients sont arrivés à La Réunion le 24 juin,

deux jours après que la présence à l'école soit redevenue obligatoire. La préfecture est donc obligée de rappeler que quand une quarantaine se passe à domicile, alors toutes les personnes vivant dans ce domicile sont aussi en quarantaine. Cela signifie interdiction de sortir sauf pour un rendez-vous médical impératif ou répondre à une convocation de la justice. Il n'est donc pas possible de sortir pour faire ses courses, et encore moins d'envoyer les enfants du foyer à l'école. Eux aussi doivent rester confinés. Cette précaution est d'autant plus importante quand le domicile accueille une personne contaminée par le COVID-19. Cela montre les limites de la quarantaine à domicile, où la surveillance des cas potentiels ne peut être assurée de manière aussi efficace que dans un hôtel.

Ces faits doivent alerter. Ils montrent que la quarantaine en

centre dédié reste la mesure de protection la plus efficace pour protéger la population des cas de coronavirus importés de France si l'aéroport reste ouvert. La journée d'hier avait en effet rappelé qu'une personne testée négative avant de quitter la France pouvait très bien être détectée positive au bout d'une semaine de quarantaine à La Réunion. Sans quarantaine, ce patient aurait été considéré comme n'étant pas porteur du COVID-19, et il n'aurait donc pas su qu'il pouvait transmettre la maladie. Avec la perspective de l'arrivée de milliers de voyageurs par semaine à La Réunion alors que l'épidémie de coronavirus continue de tuer en France, la santé des Réunionnais est en danger. Il est temps que la protection de la santé de la population soit la seule priorité.

**M.M.**

## **« Stoppez la colonisation de la Palestine »**

Le monde a été choqué, par les images venues des États-Unis, pays qui se proclame garant des Droits de l'Homme, où une simple arrestation a conduit à la mort tragique du justiciable. L'événement a remis en lumière le racisme systémique que subissent les Noirs depuis l'époque de la colonisation par les pays occidentaux. Plusieurs jours de révolte ont suivi.

Deux semaines plus tard, le CDEH (Cour Européenne des Droits de l'Homme) donne tort à la France pour avoir condamné des militants qui menaient campagne pour le boycott des Produits Israéliens. Ces militants protestaient pacifiquement dans des supermarchés, en solidarité avec la lutte palestinienne pour la liberté et la justice. Des juridictions françaises les ont condamnés pour "incitation à la discrimination". Cette décision de la CDEH, d'une grande portée pour la liberté d'expression des défenseurs des droits humains, a aussi mis en évidence la complicité des pays occidentaux avec Israël qui colonise la Palestine et sème la terreur dans sa population.

De fait, ces événements aux États-Unis et en Europe ont freiné la décision du gouvernement israélien de procéder, au 1er juillet, à l'annexion pure et simple de la Cisjordanie, pour accentuer sa colonisation. Profitons de ce moment d'hésitation pour agir.

Le Mouvement Réunionnais Pour la Paix invite les organisations et les personnes éprises de Justice et de Paix à exprimer leur solidarité avec le peuple palestinien. Retrouvons-nous à Champs Fleuri, le mercredi 1er Juillet, à 17h, pour renforcer l'appel mondial à la condamnation d'Israël pour crime d'Etat, à la reconnaissance de l'Etat Palestinien et à stopper la colonisation de la Cisjordanie.

**Julie Pontalba**

**Pour le Mouvement Réunionnais Pour La Paix**

## Edito

# D'un confinement à l'autre, le choix de l'autonomie alimentaire

Les images d'un aéroport d'Orly plein à craquer hier interpellent. Elles montrent des centaines de personnes agglutinées dans un hall, toute distanciation impossible. Cette concentration s'est traduite dans les avions. La limite à 250 passagers par vol n'existe plus. La Première indique que le premier vol à décoller pour les Antilles, un A350-1000 d'Air Caraïbes, était plein à craquer : 429 passagers.

Hier, 7 vols étaient programmés à destination de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion. Tous sont des avions densifiés, capables d'embarquer plus de 400 personnes par rotation. S'ils ont eu autant de succès que le vol d'Air Caraïbes, alors cela veut dire que 2800 personnes ont transité par la région parisienne avant de se disséminer dans ces différents territoires, y compris La Réunion. Rappelons que la région où se situe Orly et Roissy est une des plus durement touchées par le coronavirus en France, et que dans ce pays, le COVID-19 a encore tué plus de 20 personnes. Et ce n'est qu'un début, car l'ambition est d'aller progressivement vers un retour à la normale.

Pendant ce temps, l'Union européenne s'interroge quant à l'ouverture des frontières. La crainte d'une seconde vague épidémique en Occident est bien réelle. L'OMS ne cesse d'alerter sur le fait que le plus gros de l'épidémie est devant nous. Malgré ces faits, l'orientation est de privilégier les intérêts économiques, quitte à faire prendre des risques à la population. Et les discours officiels poussent à prendre ce risque, car il est question de supprimer la quarantaine par une mesure bien moins contraignante : un test avant le départ qui ne peut détecter tous les cas. Ceci encourage donc un relâchement et débouche sur cette image incroyable d'un hall de départ bondé de départ en vacances en pleine pandémie de COVID-19. Dans ces conditions, la seule protection est le port obligatoire du masque depuis l'entrée de l'aéroport de départ jusqu'à la sortie du hall arrivée, y compris pendant plusieurs heures de vols dans un avion sans siège de libre. Or, rien que pour manger il est nécessaire d'enlever son masque, sans oublier qu'il est impossible de garantir qu'un masque ne bouge pas pendant le sommeil : un avion de ligne n'est pas un hôpital.

Voilà pourquoi la réouverture d'Orly dans ces conditions ne peut que favoriser l'arrivée d'une nouvelle vague de cas importés à La Réunion. Encore une décision capitale prise sans concertation avec la population réunionnaise et qui a un impact sur la vie de tous les Réunionnais.

*M.M.*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21  
Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

# Otè

## Zistoir pou rakont dsi galé - troizyèm morso

### Lo troi sèr épi Itrimoubé lo monstré : in zistoir Madégaskar

Zistoir mi vé rakont azot, sa in zistoir Madégaskar, Honoré Rabeshala la donn amoin in kopi é moin la mète ali dann la lang kréol La rényon pou bann moun i lir zoinal témoignages é pou tout sak va lir sa dann nout domin anou. Astèr sak néna galé dann zot kour, mi invite azot asir épi rakont lo zistoir pou tout demoun va pass koté zot épi va ékout listoir-la. La pankor fini é nou va kontinyé pli d'van.

L'avé inn foi pou inn bone foi, mésyé lo foi la manz son foi èk i grinnsèl.

Astèr lo pti souri la ronj lo fisèl téi tienbo la sézi anmaré avèk Ifara anndan. La sézi la rouvèr. Ifara la mète in tron banane son plass épi la anroul lo tron dann sézi épi la koud avèk la fisèl. Aprésa èl la pran in zèf, in balai, in baton épi in galé bien poli. El la bien rofèrm la port é la pik dirék-syon lo sid konm lo pti souri l'avé di aèl fé.

Kriké ! Kraké ! Kriké Mésyé ! Kraké Madam !

Momandoné Itrimoubé la rotourn son kaz avèk in sagaye pou tyé Ifara, épi in gran po pou fé bouye lo jenn fiy anndan, li la kongn dsi la port épi li la kriy : « Na domoun ! Na domoun ! ». Pèrsone la pa réponn. Alor Lo monstré la mazine Ifara lé si tèlman gra, èl i pé mèm pi lové. Li la kass la port son boukan épi li la fons dsi lo sézi, é li la pik son sagaye dan lo gran tron banane an kroiyann li l'avé tyé Ifara.

« Konm èl lé gra » li di dann son kèr, mon

sagaye i rant tousèl épi li la artir son l'arm é li la pass son lang dési, èl lé gra pou vréman, konmsi èl la poinn gou. Fransh vérité néna moiyn fé in bon roti avèk èl. Mé kan li la déroul lo sézi, li la vi, a la plass lo jenn fiy l'avé in gro tron banane. Lo monstré la pouss in kriyé. In kriyé la fé tranm l'anvironeman, in kriyé la kolèr, in kriyé la désépsyon épi an mèm tan in kriyé d'vanzans.

Li la sort déor épi li la ronif l'èr : koté nor, arien ditou ! koté l'ouest arien di tou ! Parèye koté d'lèst ! Mé koté di sid li la santi lodèr Ifara é li la mète a kourir. « A ! Mi sava trap ali astèr ! » li téi di dann son kèr... Konm li téi galop karéman li la pran lontan pou trouv Ifara.

Li téi pans Ifara lété san défans mé li téi koné pa sak lo pti souri l'avé di lo jennn fiy. Lo pti souri l'avé di : obliy pa amenn in zèf, in balyé, in baton, in galé bien ron épi bien poli. Shakinn son zarm é lo konba la komansé.

Mé nou va oir sa dannn katriyèm lépizod. Marmaye pa bézoïn la pèr, fé konfyans lo rakontèr é zot, bann partizan Itrimoubé lo monstré, kriye pa viktoir tro vite. In viktoir sa i mérite. Pli vif, pli trèt, la pa pli for i gingn touzour.

Troizyèm morso lé fini-la proshène foi nou va oir lo katriyèm bout.

*Justin*